

Jacques Henno
Journaliste, auteur et conférencier
Spécialiste des nouvelles technologies de l'information
Paris
France
jhenno@yahoo.com
www.henno.com

Contribution
Consultation publique de la Commission Européenne
Direction générale de la société de l'information et des médias
« Consultation plus sûre de l'Internet et des technologies en ligne par les enfants »

Avant-propos :

Journaliste français, père de famille et auteur du livre « Les enfants face aux écrans : pornographie, la vraie violence », j'ai eu la chance de donner des conférences un peu partout dans l'Hexagone sur le thème des « Enfants face aux écrans ». J'ai également été invité à faire partie, en tant que membre permanent, d'un groupe de travail interministériel français, « Usages de l'Internet et protection de l'enfance », qui avait préparé la mouture 2005 de la Conférence de la Famille, un événement qui regroupe chaque année, sous la présidence du Premier ministre français, l'ensemble des organismes participant à la politique familiale. Toutes ces expériences m'ont confirmé l'importance de sensibiliser les parents aux dangers des écrans, et en particulier d'Internet. Ce médium interactif, accessible depuis un ordinateur, un téléphone portable ou une console de jeux vidéo, constitue la première source potentielle d'exposition des enfants à des contenus qui ne sont pas pour eux. Pire : pour la première fois, avec le Web, une technologie rabat les mineurs vers des images qu'ils n'ont pas sollicitées. Un enfant qui tape innocemment le mot « Nylon » dans un moteur de recherche peut se retrouver confronté à des dizaines de milliers de sites pornographiques. Les nouvelles technologies constituent un moyen extraordinaire pour découvrir le monde, mais la protection des enfants n'y est pas, malheureusement, une priorité.

Questionnaire 1 Lutte contre les contenus illicites

1.1 A votre avis, une lutte énergique contre les contenus illicites s'impose-t-elle au-delà de 2008 ?

Il est évident que la lutte énergique contre les contenus illicites doit être poursuivie par les instances européennes au-delà de 2008. Les estimations sur le nombre de fichiers pédopornographiques présents sur le Web (gratuits ou payants) varient entre 200 000 et 1 million. Cette activité constitue une double menace pour les enfants :

- les enfants photographiés ou filmés par les pédophiles et dont on retrouve ensuite les clichés et les vidéos sur le Net sont victimes d'abus sexuels extrêmement graves ;
- les enfants qui voient sur leurs ordinateurs ce type de contenus risquent eux-mêmes d'être traumatisés. Ce risque d'exposition est d'autant plus élevé qu'il est avéré, d'un point de vue psychologique, que les pédophiles sont des pervers (au sens clinique) qui trouvent une jouissance à braver les interdits : certains d'entre eux utilisent des mots-clés destinés aux enfants (Bambi et autres titres de dessins animés) pour référencer leurs sites ; ceux-ci seront donc à coup sûr vus par des mineurs.

1.2 Dans l'affirmative, veuillez indiquer les formes de contenu/matériau illicites qui seraient concernées.

A côté des contenus illicites « classiques » (images, films pédopornographiques mettant en scène, malheureusement, des enfants en chair et en os), se multiplient, depuis quelques mois, des contenus virtuels : ces clichés ou ces vidéos mettent en scène des êtres virtuels (encore appelés « avatars »). Certes, de tels contenus existaient depuis longtemps, en particulier aux Etats-Unis où la législation ne les considère pas comme illégaux, mais le succès des mondes virtuels comme Second Life et la facilité avec laquelle on peut y produire des telles « œuvres » en a décuplé le nombre. Faut-il rendre également ces contenus illégaux, en tout cas en Europe ? La question fait débat : certains psychiatres français considèrent en effet qu'il vaut mieux laisser les pédophiles assouvir leurs pulsions en visionnant des scènes virtuelles, ce qui peut diminuer leur propension à rechercher de vrais clichés ou à passer à l'acte.

1.3 A quels instruments faudrait-il recourir afin de lutter contre la production et la distribution de contenus illicites, en particulier de matériaux pédopornographiques, et quelles parties prenantes devraient prendre des initiatives (industrie, gouvernements, ONG, institutions financières, etc.) ? Veuillez proposer des pistes afin d'impliquer les différentes parties prenantes dans la lutte contre la production et la distribution en ligne de contenus illicites.

Il me semble impossible, malheureusement, de parvenir un jour à juguler complètement la production de matériaux pédopornographiques (voir la question 1.6). Il faut bien sûr inciter les différents états européens à poursuivre la lutte contre la production de fichiers pédopornographiques (en 1997, environ 18% des contenus illégaux étaient hébergés au Royaume-Uni, par exemple ; en 2006, cette proportion était tombée à quelque 0,4%, ce qui semble dénoter un réel engagement des autorités britanniques). En revanche, il est possible de gêner considérablement la diffusion de matériels illégaux, grâce à une meilleure coopération entre toutes les organisations concernées. L'exemple anglais est, là encore, encourageant. En 1996, le gouvernement de Londres, la police britannique et les FAI (Fournisseurs d'Accès à Internet) de ce pays ont créé l'IWF (Internet Watch Foundation) : un numéro de téléphone permet au public de signaler les contenus pédopornographiques. Rien qu'en

2005, 6 000 nouveaux sites ont été ainsi ajoutés à une base de données, enrichie également par la police et qui est mise à disposition des FAI. Ceux-ci peuvent alors en bloquer l'accès. BT (British Telecom), un des principaux FAI anglais, affirme ainsi bloquer chaque jour plus de 35 000 tentatives (volontaires et involontaires) d'accès à des sites illégaux. Pourquoi ne pas s'appuyer sur les travaux menés en Grande-Bretagne, mais aussi dans d'autres pays (la Police Nationale française possède un énorme fichier recensant des contenus illégaux) pour constituer une liste noire européenne qui serait gratuitement mise à la disposition des FAI des différents pays ? Une infrastructure, sur laquelle ce dispositif pourrait s'appuyer, existe d'ailleurs déjà : les lignes directes des 16 nœuds de sensibilisation. Mais pour l'instant, si j'ai bien compris, aucune centralisation des contenus illicites signalés n'est effectuée au niveau européen.

1.4 La lutte contre les contenus illicites dans le cadre de programme « Safer Internet plus » s'est appuyée en particulier sur le soutien à un réseau international de lignes d'appel civiles, les citoyens pouvant signaler les contenus illicites sur lesquels ils sont tombés par hasard en ligne. S'agit-il, selon vous, de la manière la plus appropriée pour s'attaquer aux contenus illicites au-delà de 2008 ? Comment pourrait-on renforcer leur coopération avec les agences répressives ?

Sur ce sujet, la bonne volonté du grand public ne fait aucun doute. Le maillon faible de cette chaîne semble être les FAI. En France, par exemple, les FAI refusent d'effectuer le moindre filtrage. Ils se réfugient derrière la LCEN (loi sur la Confiance dans l'Economie Numérique) qui les dispense de toute responsabilité dans la diffusion de contenus illégaux ou préjudiciables et les oblige seulement à informer leurs abonnés de l'existence de logiciels de filtrage. Ne peut-on pas imaginer une directive européenne qui contraindrait les FAI européens à bloquer systématiquement les tentatives d'accès à des sites illégaux ?

1.5 Comment d'autres organisations peuvent-elles aider les agences de répression nationales/locales et internationales à s'attaquer à la production et à la distribution en ligne de contenus illicites ?

Les grandes organisations internationales concernées par la protection de l'enfance (Unicef...) peuvent, bien sûr, intervenir dans ce domaine. Mais si l'on reste à un niveau plus modeste, plus « local », pourquoi ne pas faciliter les démarches du grand public lorsqu'il veut signaler un contenu illégal ? Un « bouton » spécial pourrait être installé d'origine dans les principaux navigateurs (Internet Explorer de Microsoft, Safari d'Apple, Firefox...); les internautes, confrontés à un site pédopornographique, n'auraient plus qu'à cliquer sur ce « bouton » pour le signaler aux autorités compétentes (de leur pays et/ou européennes). Mais cela suppose que les éditeurs de ces logiciels acceptent de participer à cette initiative. Ce que, pour l'instant, ils ne veulent pas. Là encore, seule une directive européenne semble susceptible de faire bouger les choses.

1.6 L'Internet possède une dimension mondiale : un contenu illicite peut être produit dans un pays, distribué à partir d'un deuxième, et visualisé/téléchargé dans de nombreux pays à travers le monde. Veuillez spécifier les actions qui devraient être entreprises à l'échelon international. Devrait-on mettre l'accent sur certains pays en particulier ?

Selon l'IWF (voir 1.3), la moitié environ des sites illégaux serait hébergée aux Etats-Unis et un quart le serait en Russie. La plupart des autres serveurs de ce type se

trouvent dans des pays de l'Est, en Amérique du Sud ou en Afrique. Tant que dans ces pays, la lutte contre la pédophilie sur Internet ne sera pas une priorité, les choses ne bougeront pas. Une situation, qui, pour plusieurs raisons (droit d'expression local, effectifs policiers, corruption, situation économique...) n'évoluera pas au cours des prochaines années. Il me semble plus réaliste de se concentrer sur la lutte contre la diffusion d'images (voir 1.3 et suivants).

1.7 La recherche et le développement d'outils technologiques efficaces (systèmes de filtrage, reconnaissance d'images, etc.) peuvent permettre de réduire la distribution en ligne et, indirectement, la production de contenus illicites. Quels sujets devraient être examinés dans le cadre de l'aide à la conception de technologies ?

L'aide à la conception de technologies doit porter sur deux aspects :

- la protection des enfants contre des pédophiles qui tenteraient d'entrer en contact avec eux via Internet. Des logiciels (Logprotect par exemple) empêchant les enfants de communiquer leurs coordonnées depuis un ordinateur domestique à des inconnus existent déjà. Malheureusement, des affaires survenues récemment en France semblent montrer que ces protections peuvent être attaquées et déverrouillées depuis l'extérieur, via la Web justement. Leur sécurité doit donc être encore renforcée.

- les outils de filtrage des images pédopornographiques auxquelles les enfants pourraient être exposés sur Internet.

Voici la panoplie complète qu'il faut installer sur un ordinateur domestique si l'on veut protéger efficacement un enfant contre des contenus illégaux :

- un logiciel de filtrage pour empêcher la consultation de sites illégaux ;
- un firewall, qui va empêcher les "vers informatiques" de s'installer sur le navigateur et de faire afficher à ce dernier des sites inappropriés ;
- un antivirus pour bloquer les virus, susceptibles eux aussi de parasiter le navigateur.
- un antispyware. Les spywares orientent le navigateur vers des sites inadéquats et transmettent des informations confidentielles (nom, prénom...) ;
- un antispam pour bloquer des courriers électroniques qui tenteraient de « rabattre » les enfants vers des sites illégaux ;
- un logiciel pour bloquer l'accès aux systèmes de téléchargements illégaux (du type P2P ou autre). En effet, beaucoup de films pédopornographiques sont accessibles par ce moyen. Certains contenus illégaux sont même camouflés sous des noms de films qui viennent de sortir. Un mineur croyant télécharger le dernier James Bond peut ainsi se retrouver avec un film pédopornographique sur son ordinateur.

A notre connaissance, il n'existe, à ce jour, aucune solution « Tout en 1 » qui permettrait de télécharger et d'installer en une seule fois tous ces programmes. De plus, aucun de ces logiciels n'est actuellement fiable à 100%.

Pour des raisons de praticité (rien à installer chez l'internaute) et d'efficacité (une plus grande puissance de calcul disponible), il serait logique de privilégier des solutions de filtrage « en amont », c'est-à-dire implantées chez les FAI, un peu sur le modèle de ce qui se passe en Grande-Bretagne (voir 1.3).

Malheureusement, dans beaucoup de pays européens (dont la France), les FAI ne veulent pas entendre parler de cette solution.

Il semble donc plus réaliste de privilégier l'installation de logiciels chez l'internaute. D'autant que ces logiciels peuvent également servir à protéger les mineurs des contenus préjudiciables (voir ci-après mes réponses au questionnaire 2 : Lutte contre les contenus préjudiciables). Et certains d'entre eux (firewall, antivirus, antispyware) contribuent à la sécurité générale de l'ordinateur. Enfin, tous les internautes attendent un antispam vraiment efficace.

Il faut donc aider à la mise au point de logiciels de filtrage, de firewall, d'antivirus, d'antispyware et d'antispam :

- 1 vraiment efficaces ;
- 2 capables de travailler ensemble sans ralentir outre mesure la machine de l'internaute ;
- 3 aisés à installer ;
- 4 faciles à mettre à jour ;
- 5 peu coûteux (en vue de leur acquisition par les familles ou leur mise à disposition gratuite par les FAI).

Je développerai au point 2.6 quelques pistes pour mettre au point des logiciels de filtrage plus efficaces.

1.8 L'analyse des effets psychologiques auprès des victimes et la réalisation d'études sur la manière dont les contrevenants utilisent la toile mondiale pour distribuer des supports pédopornographiques peuvent également contribuer à la lutte contre les contenus illicites en ligne. Quels sujets devraient être traités dans ces domaines lors de la réalisation d'études ?

Les études « psychologiques » devraient porter sur :

- comment (très concrètement, quel vocabulaire utiliser pour parler de pédophilie en fonction de l'âge des mineurs) les parents peuvent-ils avertir leurs enfants qu'ils risquent de rencontrer des contenus pédopornographiques sur Internet ?
- comment parler (là aussi très concrètement) à un enfant qui a été exposé à des images illégales via Internet ?
- quels sont les effets des images pédopornographiques « virtuelles » sur les enfants ?
- quels sont les moteurs (intérêt pécuniaire, plaisir pris à enfreindre la loi ? volonté de « souiller » un enfant comment les pédophiles l'ont souvent été, semble-t-il, dans leur propre enfance, autre ?) qui poussent les pédophiles à référencer leurs sites en utilisant des mots-clés recherchés par les enfants (Bambi, etc.) ?
- les contenus pédopornographiques « virtuels » peuvent-ils suffire à satisfaire les pulsions des pédophiles ?

1.9 La situation juridique relative à la distribution en ligne de contenus illicites et, par conséquent, les définitions de ce qui est illicite diffèrent d'un État membre à l'autre. Quelles questions devraient être abordées dans le cadre de l'harmonisation des dispositions juridiques à travers les États membres ?

Il faut parvenir à une définition commune à tous les États membres des contenus pédopornographiques et à faire admettre par tous les États que la réalisation, la diffusion et la simple détention de ce type de contenus sont illégales.

Questionnaire 2

Lutte contre les contenus préjudiciables

2.1 A votre avis, une lutte énergique contre les contenus préjudiciables s'impose-t-elle au-delà de 2008 ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les formes de contenu/matériau préjudiciables qui seraient concernées.

Tous les pédopsychiatres français que j'ai interviewés pour la préparation de mes articles ou livres consacrés aux enfants et aux nouvelles technologies sont unanimes pour reconnaître que l'exposition des mineurs aux contenus suivants peut nuire à leur équilibre psychique :

- pornographie « réelle » ;
- pornographie « virtuelle ». C'est un phénomène nouveau. Les mineurs peuvent y être exposés à deux occasions :
 - lorsqu'ils visitent des mondes virtuels comme Second Life ;
 - lorsqu'ils jouent à des jeux vidéo contenant des jeux pornographiques cachés, activables grâce à des « clés » téléchargeables sur Internet. La découverte d'un tel programme pornographique caché dans le jeu vidéo GTA San Andrea (qui s'est vendu, rien qu'en France, à près d'1 million d'exemplaires) a créé un énorme scandale aux Etats-Unis. De ce côté-ci de l'Atlantique, l'événement est passé quasi inaperçu. Dans l'Hexagone, ce jeu était normalement interdit à la vente au moins de 18 ans, mais je connais beaucoup d'enfants de 13 ans, 12 ans voire 11 ans qui y jouent et qui savent parfaitement activer le programme pornographique caché ;
- ultra violence ;
- incitation à la haine ;
- incitation au racisme et à l'antisémitisme ;
- incitation au suicide ;
- apologie de l'ultra-minceur ;
- jeux en ligne ;
- discours des sectes.

2.2 A quels instruments faudrait-il recourir afin de lutter contre la production et la distribution de contenus préjudiciables et quelles parties prenantes (médias, gouvernements, industrie, ONG, écoles, etc.) devraient prendre des initiatives? Veuillez proposer des pistes afin d'impliquer les différentes parties prenantes dans la lutte contre la production et la distribution en ligne de contenus préjudiciables.

Mon expérience personnelle de journaliste et auteur d'articles et ouvrages consacrés aux nouvelles technologies et aux enfants, régulièrement sollicité pour parler de ces problèmes dans les médias et lors de conférences, me conduit à souligner le rôle central des parents.

Les parents sont en première ligne pour assurer la protection des enfants sur Internet. Avec la généralisation de l'accès haut débit, la demeure familiale est désormais le lieu de toutes les expérimentations « technologiques » des enfants. Aux parents revient la rude tâche de choisir et d'acheter le matériel adéquat, de l'installer au bon endroit dans la maison ou l'appartement, d'accompagner les enfants dans leur découverte des nouvelles technologies, de contrôler leur activité, de prévenir les mineurs des dangers qu'ils courent et, éventuellement, d'apaiser leur traumatisme si ces derniers ont été exposés à des contenus choquants.

Or, encore trop peu de parents sont conscients des dangers des nouvelles technologies (certains croient que l'on peut tout montrer aux enfants de n'importe quel âge ; d'autres ignorent l'existence d'un monde virtuel comme Second Life, des jeux vidéo à contenu pornographique caché comme GTA San Andrea, ou des risques que le téléchargement fait courir aux enfants). Et ceux qui en sont avertis sont souvent démunis pour prendre les mesures adéquates (quel logiciel de filtrage choisir ? comment l'installer ? quels mots utilisés pour dire à un enfant de 8 ans, 9 ans ou 10 ans qu'il risque de rencontrer des images pornographiques sur Internet ?).

La priorité me semble donc être la sensibilisation et la formation des parents. Un bon relais pourrait être l'école avec, par exemple, la distribution, d'un livret clair et pédagogique à tous les parents d'élèves ; ou, pourquoi pas, l'organisation d'une conférence annuelle dans chaque école pour les éducateurs et les parents.

2.3 A votre avis, les médias devraient-ils participer activement aux efforts de sensibilisation dans ce domaine et de quelle manière ?

Une des pistes que m'ont suggérées plusieurs pédopsychiatres français serait la création d'une émission de télévision consacrée à un thème plus large : l'éducation des parents aux écrans. Peu d'adultes soupçonnent l'importance de l'impact des images (et, pour les images animées, de leur contexte sonore) sur les enfants. Or, c'est une Lapalissade que d'affirmer que nous vivons aujourd'hui dans une société dominée par les images (certains bureaux de postes français sont équipés de grands écrans plats qui diffusent des clips musicaux aux usagers qui attendent leur tour ; la RATP, qui gère les réseaux de transport en commun parisiens, expérimente des écrans de télé dans ses autobus).

Cette émission permettrait d'expliquer aux parents :

- pourquoi les images nous fascinent et fascinent encore plus les enfants ;
- la construction des images ;
- l'impact des images en général ;
- l'impact des images pornographiques et ultra-violentes en particulier ;
- les programmes télé ou les sites Internet qui conviennent aux enfants ;
- comment tenter de protéger ses enfants des images inappropriées ;
- comment parler à ses enfants des images ;
- comment inciter ses enfants à parler des images qu'ils ont vues ;
- comment utiliser au mieux les images dans son travail (de plus en plus de cadres doivent animer des réunions à l'aide de présentations dites « PowerPoint »)
- le droit à l'image ;
- le droit d'auteur (et de l'importance de lutter contre le téléchargement illégal).
- etc, etc.

2.4 Quel rôle les éducateurs devraient-ils jouer afin de donner aux enfants les moyens de réagir correctement aux contenus préjudiciables? Ce sujet devrait-il être intégré aux programmes scolaires ? Si oui, comment s'y prendre afin d'y parvenir au mieux ?

Un programme de sensibilisation des enfants aux dangers d'Internet via les éducateurs et les enseignants dans les écoles n'est, bien sûr, pas inutile (un tel programme existe d'ailleurs en France). Mais, encore une fois, il ne servira à rien s'il n'est pas relayé par les parents (voir 2.2).

2.5 Afin de lutter contre les contenus préjudiciables, le programme « Safer Internet plus » s'est essentiellement axé sur le soutien à un réseau international de noeuds de sensibilisation qui favorisent les campagnes de sensibilisation de l'opinion publique aux risques liés à l'utilisation de technologies en ligne et aux mesures de sauvegarde. S'agit-il selon vous de la manière la plus adéquate de s'attaquer aux contenus préjudiciables au-delà de 2008 ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer de quelle manière ce moyen d'action peut être renforcé.

Ce réseau international de noeuds de sensibilisation ne devra plus attendre que les parents le contactent pour leur fournir des informations, mais aller au-devant des familles en multipliant les programmes de sensibilisation « actifs » :

- distribution, dans les écoles, de livrets d'informations aux parents d'élèves ;
- organisation de conférences dans les établissements scolaires, à destination du personnel enseignant et des familles.

2.6 Les technologies efficaces peuvent aider à rendre l'utilisation de l'Internet, des téléphones portables et des consoles de jeux plus sûres pour les enfants (p.ex. logiciel de filtrage fourni par les fournisseurs d'accès ou sur l'ordinateur de l'utilisateur, mécanismes de vérification de l'âge, etc.). Quels sujets devraient être examinés dans le cadre de l'aide à la conception d'instruments technologiques ?

Je ne reviendrai pas ici sur les aspects déjà développés au 1.7 (utilité d'inciter à la mise au point de firewall, antivirus, etc., qui trouveront, de toute façon, d'autres applications, comme la sécurité informatique).

Je voudrais insister sur les logiciels de filtrage.

De nombreux éditeurs se sont positionnés sur ce créneau commercial et proposent des logiciels de filtrage ou de contrôle parental. Malheureusement, les tests régulièrement effectués par des organismes de défense des consommateurs, des associations de protection de l'enfance ou des revues spécialisées, ainsi que les interviews d'experts que j'ai pu réaliser sur ce sujet montrent que ces outils sont largement perfectibles.

Il existe bien des programmes permettant apparemment d'interdire des échanges d'informations entre des mineurs et des pédophiles, mais pas d'outils de filtrage capables de bloquer complètement la réception d'images ultra-violentes et pornographiques par un ordinateur. Plusieurs fournisseurs d'accès à Internet qui proposent ce dernier type de systèmes de sécurité, lorsqu'ils abordent ce sujet en privé, reconnaissent eux-mêmes que ces verrous ne sont pas fiables à 100%.

Or, dans ce domaine, il ne peut pas y avoir de demi-mesure. Un logiciel de filtrage des images qui n'est pas complètement fiable constitue une fausse sécurité : s'il laisse passer ne serait ce qu'un seul cliché pornographique au cours d'une connexion au web, cela peut avoir de graves conséquences sur le psychisme de l'enfant internaute.

Nous sommes donc aujourd'hui au milieu du gué. Soit il faut admettre que des outils efficaces à 100% ne seront jamais au point ; et dans ce cas-là il faut le dire très clairement aux parents, afin qu'ils ne laissent jamais seuls leurs enfants sur Internet. Soit des technologies prometteuses se dégagent et il faut encourager leur développement afin de pouvoir proposer à court ou moyen terme des systèmes performants aux familles.

Le problème de la plupart des verrous existant actuellement est d'être "statiques". Généralement, ils utilisent des systèmes dits de "listes noires" (sites interdits à la consultation) ou de "listes blanches" (sites autorisés) qui sont incapables de s'adapter à un environnement rapidement changeant comme l'est Internet.

Par exemple, le cahier des charges actuel des logiciels de filtrage que les FAI français se sont engagés à mettre gratuitement à la disposition de leurs abonnés stipule qu'une famille doit pouvoir établir trois profils de connexion : adulte, enfant et adolescent. Pour les adultes, aucune protection n'est activée. Les "enfants", eux, ne doivent pouvoir naviguer que parmi un nombre restreint de sites dont on est certain qu'ils sont adaptés à leur âge. C'est ce que l'on appelle une "liste blanche", assez facile à réaliser et très efficace.

Les choses se compliquent avec les "adolescents". Leur protection repose sur le principe de la "liste noire" : on essaie d'identifier au préalable le maximum de sites dangereux et l'on en interdit l'accès lorsque l'internaute veut les visiter. En France, la plus complète de ces listes est celle "de Toulouse", tenue par le centre informatique de l'Université de Toulouse 1. Elle comporte quelque 650 000 sites ou noms de domaines dans toutes les langues. Un robot parcourt constamment le web et fait une analyse textuelle des sites qu'il rencontre. Par exemple, un site qui contient les termes "sein" et "cancer" a une faible probabilité d'être du X. En revanche, la réunion de "amateur", "femmes mures" et "facile" a une très forte connotation pornographique. Problème : certains sites ne contiennent que des images. Or sans texte, le robot a beaucoup plus de mal : il faut souvent une décision humaine pour faire le tri.

Seuls des logiciels évolutifs, car capables de reconnaître par eux-mêmes le contenu des sites (reconnaissance automatique d'images), peuvent venir à bout du problème. Il existe ainsi des logiciels, en cours de développement, qui élaborent pour chaque cliché étudié un code génétique, une sorte d'"ADN", qui résume ses propriétés photométriques et géométriques : couleurs, formes, motifs et agencement spatial. Cet "ADN" permet d'identifier des scènes de nudité et donc de les supprimer.

Visiblement, ce qui manque aujourd'hui le plus, c'est un élan salvateur qui permettrait d'accélérer le développement de ces technologies. Aucun des professionnels que j'ai rencontrés (grands éditeurs de logiciel, fournisseurs d'accès...) ne voulant s'engager dans l'évaluation complète des nouvelles techniques et dans la mise au point d'outils de protection efficaces à 100%, le seul espoir ne peut venir que d'une intervention directive et contraignante de la Commission Européenne.

Il me semble que la Commission Européenne devrait pouvoir :

- 1 - faire évaluer les technologies existantes afin de sélectionner, éventuellement, les plus prometteuses pour assurer la protection des mineurs navigants sur Internet contre les images ultra-violentes ou pornographiques ;
- 2 - financer ou co-financer le développement de ces technologies afin que des outils de protection simples à mettre en œuvre et efficaces à 100% soient au point le plus rapidement possible ;
- 3 - rendre la présence de ces outils obligatoire : chaque famille pourra alors choisir de les activer ou non, en connaissance de cause.

Cependant, il est également utile d'envisager une coopération internationale (instances de coordination d'Internet, Nations Unies si cela est approprié) dans ce domaine, afin de mettre plus de moyens au service de cette cause et donc d'accélérer la mise au point de ces outils.

Cette coopération est d'autant plus justifiée que la menace qui pèse sur les mineurs est la même dans le monde entier. Internet est un média sans frontière. Partout, il y a urgence à tester les solutions existantes et à identifier les plus intéressantes.

Plusieurs pays en développement envisagent par exemple d'acquérir des ordinateurs à très bas coûts (opération One Laptop Per Child initiée par des membres du Massachusetts Institute of Technology, aux Etats-Unis ; l'Inde travaille sur un projet similaire) pour en doter ses écoliers. Or, renseignement pris auprès des instigateurs de ces projets, il n'est pas prévu de développer de nouveaux outils de filtrage ad hoc.

Enfin, un outil de reconnaissance automatique d'images performant trouvera d'autres applications commerciales. Les familles équipées d'ordinateurs et d'appareils photos numériques sont en train de se constituer d'immenses albums photos regroupant parfois plusieurs milliers de clichés numériques. Elles prennent rarement le temps de les indexer correctement. Un outil de reconnaissance automatique d'images leur permettra de trier et de consulter plus facilement ces albums numériques.

2.7 L'arsenal des outils destinés à mieux appréhender la manière de traiter ces questions peut inclure la réalisation d'études des questions sociologiques et l'analyse des effets psychologiques, en particulier des préjudices subis par les enfants sur différents types de contenus préjudiciables. Quels sujets devraient être traités dans ces domaines lors de la réalisation d'études ?

Les études « psychologiques » devraient porter, me semble-t-il, sur :

- comment (très concrètement, quel vocabulaire utiliser pour parler de pornographie en fonction de l'âge des mineurs) les parents peuvent-ils avertir leurs enfants qu'ils risquent de rencontrer des contenus préjudiciables sur Internet ?
- comment parler (là aussi très concrètement) à un enfant qui a été exposé à des contenus préjudiciables via Internet ?
- quels sont les effets des images pornographiques « virtuelles » sur les enfants ?
- quels sont les moteurs (intérêt pécuniaire, plaisir pris à enfreindre la loi ? autre ?) qui poussent les amateurs de pornographies à référencer leurs sites en utilisant des mots-clés recherchés par les enfants (Bambi, etc.) ?

Questionnaire 3

Contenu écrit par l'utilisateur et communication en ligne

3.1 De quelle manière peut-on réagir le plus efficacement à ces risques en vue de la protection des enfants en ligne, en particulier contre le conditionnement et le harcèlement ? Quelles parties prenantes devraient prendre des initiatives dans ce domaine, et quels rôles devraient-elles jouer (industrie, médias, gouvernements, écoles, ONG, etc.) ?

Encore une fois, je pense que l'éducation aux nouveaux médias doit passer par les parents. Le programme que les enseignants doivent suivre est déjà extrêmement chargé (en tout cas en France) ; il est difficile de demander au personnel éducatif de prendre totalement en charge l'apprentissage des nouveaux outils. Les éducateurs peuvent éventuellement s'assurer que les élèves maîtrisent un certain nombre de techniques (navigation et recherche sur Internet, par exemple), comme c'est déjà le cas en France. Mais pour ce qui est de « l'Education aux Ecrans », il sera difficile d'aller au-delà des opérations de sensibilisation (une heure par an et par classe, en France) aujourd'hui pratiquées.

Pour le reste, les parents resteront en première ligne pendant très longtemps. Je prends ici le pari que nos enfants, à leur tour, devront accompagner leurs propres enfants dans la découverte d'Internet ou de ce qui l'aura remplacé.

Comme la lecture et la télévision, Internet est une activité structurante, qui est en train de révolutionner la façon dont nos enfants découvrent et s'accaparent le monde et apprennent à entrer en contact avec les autres. Or on sait que les habitudes de lecture et les modes de consommation de la télévision acquis très jeune par un enfant au sein de sa famille vont influencer sa propre consommation des médias tout au long de sa vie.

Former les parents d'aujourd'hui à aider leurs enfants internautes, c'est former également les parents de demain et d'après-demain.

3.2 Pouvez-vous citer d'autres risques non répertoriés ou d'autres formes de communication potentiellement dangereuses ? Quels sont les meilleurs outils et méthodes pour s'y attaquer ?

Deux autres points devraient être abordés :

- nouvelles technologies et vie privée : les mineurs, y compris les adolescents, ont une conception assez « limitée » de l'espace public. Ils n'imaginent pas que ce qu'ils écrivent dans leurs blogs peut être consulté par d'autres personnes que leurs amis. Alors, comment leur expliquer que le contenu des blogs qu'ils créent sur les sites des radios Skyrock et NRJ sont méthodiquement parcourus et analysés par des logiciels qui en extraient des informations utiles pour les marques s'adressant aux jeunes (marques les plus citées, contexte favorable ou défavorable, etc.) ? Comment leur expliquer que le moindre de leurs actes sur Internet ou sur un téléphone mobile laisse une trace électronique indélébile et que les opérateurs ont même désormais obligation de conserver ? Là encore, le rôle des parents est essentiel ;

- les mondes virtuels : Second Life ne représente que la préhistoire des univers parallèles. Les technologies existent déjà (Google Earth, Google Street View, Google Sketchup, pour ne citer que celles proposées par Google), qui, demain, permettront de faire évoluer un avatar en tout point semblable à un être humain dans un monde

« virtuel » que rien ne distinguera du monde « réel », à part le fait qu'il ne sera accessible que sur un écran. Comment empêcher les enfants de se livrer à des activités dans ces mondes virtuels qui ne sont pas de leur âge ? Comment les aider à ne pas confondre réalité et virtualité ? Comment, cependant, les encourager à découvrir ces outils qui feront demain partie de leurs univers de travail (plusieurs grandes entreprises, comme IBM ou Sun Microsystems, veulent développer des outils collaboratifs utilisant les mondes virtuels pour faire dialoguer les salariés entre eux) ? Les parents seront, une nouvelle fois, très sollicités.

3.3 Quel rôle les éducateurs pourraient-ils jouer afin de donner aux enfants les moyens de réagir correctement aux contenus préjudiciables et illicites écrits par les utilisateurs ? De telles questions devraient-elles être intégrées aux programmes scolaires ? Si oui, comment y parvenir au mieux ?

Voir ma réponse à la question 2.4.

3.4 Les médias devraient-ils participer activement aux efforts de sensibilisation dans ce domaine et de quelle manière ?

Voir ma réponse à la question 2.3.

3.5 Afin de rendre l'Internet plus sûr, le programme « Safer Internet plus » s'est essentiellement axé sur le soutien à un réseau international de noeuds de sensibilisation qui favorisent les campagnes de sensibilisation de l'opinion publique aux risques liés à l'utilisation de technologies en ligne et aux mesures de sauvegarde. S'agit-il selon vous de la manière la plus adéquate de s'attaquer aux contenus préjudiciables au-delà de 2008 ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer de quelle manière ce moyen d'action peut être renforcé.

Voir ma réponse à la question 2.5

3.6 La conception de technologies efficaces peut contribuer à rendre l'utilisation de la communication en ligne plus sûre (p.ex. surveillance des sites de socialisation, système de vérification de l'âge, etc.). Quels sujets devraient être examinés dans le cadre de l'aide à la conception d'instruments technologiques en la matière ?

Les modalités d'accès (par Internet, par le téléphone mobile, par les jeux vidéo, par les mondes virtuels) à des contenus numériques vont encore se multiplier au cours des prochaines années. Le contrôle des parents sur les activités numériques de leurs enfants va devenir extrêmement difficile. Rien n'empêche un jeune, dont le téléphone mobile n'a pourtant pas accès aux sites Internet pour adulte, de télécharger via Bluetooth, une vidéo X depuis le portable d'un camarade. Je crois, hélas, qu'il est illusoire de vouloir multiplier outre mesure les outils de contrôle (en dehors de ceux évoqués aux points 1.7 et 2.6), comme les contrôles d'identité.

Une priorité semble cependant être le développement d'outils de modération automatique des lieux de socialisation réservés à des mineurs. Aujourd'hui, il s'agit de s'assurer qu'aucune activité illégale ou préjudiciable ne peut avoir lieu sur les forums, les chats et les messageries instantanées. Demain, il s'agira de faire de même dans les mondes virtuels.

3.7 La réalisation d'études sociologiques concernant l'utilisation de technologies en ligne, en particulier la manière dont les enfants eux-mêmes perçoivent les risques, la manière dont les contrevenants exploitent les technologies en ligne

pour entrer en contact avec des enfants, les conséquences du conditionnement et des brimades sur les enfants, ainsi que l'analyse de méthodes de sensibilisation efficaces peuvent permettre d'améliorer la compréhension de la manière dont les tendances, comportements et risques évoluent dans la société et de mettre sur pied des actions de sensibilisation dans ce domaine. Quels sujets devraient être traités dans ces domaines lors de la réalisation d'études ?

Toute enquête sociologique et psychologique permettant de mieux connaître le comportement des jeunes vis-à-vis des nouvelles technologies, les attentes des parents en matière de conseils à donner à leurs enfants et qui, au-delà, permettraient de faciliter le dialogue entre les générations seront utiles :

- que font les jeunes lorsqu'ils sont en ligne ?
- de quelle aide ont-ils besoin lorsqu'ils sont confrontés à des contenus inappropriés ?
- les parents sont-ils bien armés pour faire face à ces demandes, souvent formulées dans l'urgence ?

3.8 La situation juridique relative au conditionnement en ligne diffère suivant les États membres de l'UE. Quelles questions devraient être abordées dans le cadre de l'harmonisation des dispositions juridiques à travers les États membres ?

Il semble évident d'essayer de parvenir à une harmonisation des définitions des différents états membres, même si ce problème me semble moins prioritaire que le point 1.9.